



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 7 février 2023

Date de convocation : 01/02/2023 Date d'affichage : 01/02/2023 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 13 Absents / Excusés : 7	Objet : Approbation du compte administratif 2022	Délibération n° 2023-4 Résultat du vote 13 pour 0 contre 0 abstention
--	---	---

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 7 février à 17h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, Mme Véronique RIVRON, M. Olivier SASSO, M. Christophe POT, M. Didier REVEAU, M. Jean-Yves LECOQ,

Procurations :

M. Jean Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
M. Frédéric BEUCHEF donne pouvoir à M. Olivier SASSO
Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Didier REVEAU
M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Christophe POT

Excusés :

M. Régis VALIENNE, Mme Isabelle LEROY, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT, M. Nordine ARIK, M. François EDOM

Secrétaire de séance : Mme Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

Le Président quitte la séance.
Mme Véronique RIVRON prend la présidence.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 8 mars 2022 relative à l'apurement du compte 1069 suite à la mise en œuvre de la M57 au 01/01/2023,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement

Recettes	+ 5 875 991,07 €
Dépenses	- 4 264 280,76 €

Résultat de l'exercice	+ 1 611 710,31 €
Résultat antérieur	+ 807 772,13 €

Résultat de clôture à affecter	2 419 482,44 €

Section d'investissement

Recettes	+ 4 455 959,97 €
Dépenses	- 4 141 563,17 €

Résultat de l'exercice	+ 314 396,80 €
Résultat antérieur	+ 874 162,29 €
Apurement du compte 1069	- 71 535,60 €

Solde d'exécution	+ 1 117 023,49 €
Dépenses restant à réaliser	- 408 616,30 €

Excédent de financement	708 407,19 €

- **CONSTATE** le résultat de clôture à affecter pour un montant de + 2 419 482,44 € ;

- **CONSTATE** le solde d'exécution cumulé d'investissement de 1 117 023,49 € duquel sont déduites les dépenses restant à réaliser de 408 616,30 €, soit un excédent de financement en section d'investissement pour un montant de + 708 407,19 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 8 février 2023

Le Président



Dominique LE MÈNER